A VOS VIGNES

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 11

A retenir :
Stade début fermeture
Pas de symptôme de mildiou observé,
Symptômes rares de black rot sauf sur une parcelle abandonnée
Oïdium en augmentation sur parcelles déjà contaminées
Les larves de cicadelles vertes sont peu nombreuses
Quelques symptômes de carences

Mildiou :
Le modèle prévoit de faibles contaminations pour les pluies du 1-2 juillet, sans conséquences. Le vignoble et sain, les grappes ont une sensibilité réduite.
Pas de traitement à prévoir.

Oïdium:
Plusieurs cas se présentent :
La vigne n'a aucun symptôme et le stade fermeture est atteint : ***vous pouvez arrêter de traiter***.
La vigne a de rares symptômes ou elle n'a pas encore atteint le stade fermeture : ***renouvellement à cadence allongée possible***
La vigne a des symptômes visibles facilement sur feuilles : ***renouvellement jusqu'à fermeture complete de la grappe***
Les grappes sont atteintes : ***renouvellement jusqu' à véraison (ou DAR) et effeuillage si possible.***

Pour connaître votre situation, il est fortement conseillé d'aller observer vos parcelles.

Black rot:
Sauf exception, pas de traitement spécifique à prévoir.

Cicadelles vertes :
Aucun traitement à prévoir.

A VOS VIGNES

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 11

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :
e-phy catalogue produits phyto

- l'état des lieux 2020 des résistances aux différentes molécules utilisées :
https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2020/01/Note-technique-commune-vigne-2020-Vdef.pdf

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Rédaction: Véronique Sarrot

Chambre d'Agriculture de l'Allier *- 60 Cours Jean Jaurès –BP 1727 -03017 Moulins cedex*
Tél: 04 70 48 42 42 –Fax 04 70 46 30 69 -cda.03@allier.chambagri.fr